

# CATALOGUE N. 5

FR



**COMPACTORS, PILE DRIVERS AND STUMP GRINDERS**



**CANGINI**

[www.canginibenne.com](http://www.canginibenne.com)



# LÉGENDE TECHNIQUE

	DIAMÈTRE ROUE		CHARGEUSES
	CLÉ HEXAGONAL		TRACTOPELLES
	FORCE CENTRIFUGE		TÉLESCOPIQUES
	FRÉQUENCE VIBRATION		PELLES
	POIDS		CHARGEUSES COMPACTES
	DÉBIT D'HUILE		MINI-CHARGEUSES
	PRESSION		



COMPACTEUR À PLAQUE



6

PLANTEUR DE POTEAUX AVEC PINCE



8



PLANTEUR DE POTEAUX SANS PINCE



9

DESSOUCEUSE



10



COMPACTEUR À ROUE



11

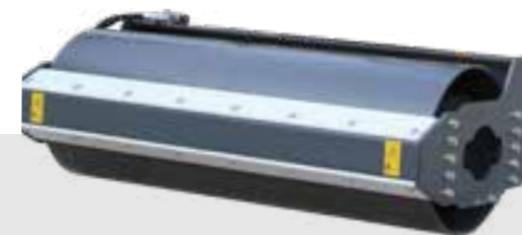
COMPACTEUR À PLAQUE FRONTALE



12



ROULEAU COMPACTEUR VIBRANT



14



# COMPACTEUR À PLAQUE PB-PM



CONÇUE POUR COMPACTER TOUTES LES SURFACES, LA PLAQUE VIBRANTE EST PARTICULIÈREMENT UTILE POUR COMPACTER LE MATÉRIAU DE RÉMPLISSAGE DE L'EXCAVATION APRÈS AVOIR ENTERRÉ LES CÂBLES ET LES TUYAUX. EN ASSURANT UNE BASE SOLIDE, HOMOGÈNE ET DURABLE. L'ÉQUIPEMENT COMPREND UNE ATTACHE FIXE À L'ENGIN.

LA GAMME COMPREND DES MODÈLES ADAPTÉS À TOUS LES BESOINS, DE LA PLUS PETITE VERSION À PARTIR DE 1,5 TONNE JUSQU'À UNE CAPACITÉ MAXIMALE DE 35 TONNES. IL PERMET UN COMPACTAGE RAPIDE AVEC DES AVANTAGES EN TERMES DE SÉCURITÉ, NOTAMMENT LORSQU'IL EST UTILISÉ DANS DES TRANCHÉES, CAR L'OPÉRATEUR N'A PLUS BESOIN DE SE TROUVER DANS LA ZONE DE TRAVAIL : LE RÉSULTAT EST RAPIDE ET PROPRE.

TONS (LB)											
	1,5 - 3,5	3 - 7	5 - 7	6 - 12	10 - 20	4 - 10	10 - 20	15 - 28	20 - 35		
MOD.	PB201C	PB301C	PB 301.5C	PB401C	PB501C	PM202C	PM502C	PM602C	PM702C		
<b>A</b>	MM	540	720	720	795	875	660	835	945	1020	
<b>B</b>	MM	230	310	320	340	390	340	500	500	540	
<b>C</b>	MM	420	560	560	570	680	380	540	650	680	
<b>D</b>	MM	600	700	700	800	800	700	800	1200	1200	
<b>E</b>	MM	300	400	450	500	600	480	500	600	700	
<b>KG</b>	SANS COUPLEUR	KG	200	240	250	350	650	350	700	1000	1200
<b>L</b>	DÉBIT D'HUILE	L/MIN	20	45	45	65	90	45	90	100	130
<b>KG</b>	FORCE CENTRIFUGE	KG	1.500	3.000	4.500	6.000	9.000	6.000	10.000	12.000	24.000
<b>BAR</b>	PRESSION	BAR	150	150	150	150	150	150	150	150	250
<b>BAR</b>	CONTRE-PRESSION	BAR	7	7	7	7	7	7	7	7	7
<b>TOURS/MIN</b>	FRÉQUENCE VIBRATION	TOURS/MIN	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.200	2.200	2.200	2.200

ZUBEHÖR-PREISLISTE	MOD.	PB201C	PB301C	PB 301.5C	PB401C	PB501C	PM202C	PM502C	PM602C	PM702C
VANNE DE RÉGULATION DÉBIT ET PRESSION		OPTIONAL	OPTIONAL	OPTIONAL	OPTIONAL	STANDARD	OPTIONAL	STANDARD	STANDARD	STANDARD

## ZUBEHÖR-PREISLISTE

PLAQUES OPTIONNELLES	MM	PB201C	PB301C	PB 301.5C	PB401C	PB501C	PM202C	PM502C	PM602C	PM702C
	<b>D x E</b> 600X300 MM	OPZIONAL	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>D x E</b> 600X350 MM	OPZIONAL	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>D x E</b> 600X400 MM	OPZIONAL	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>D x E</b> 600X450 MM	OPZIONAL	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>D x E</b> 600X500 MM	OPZIONAL	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>D x E</b> 700X400 MM	-	OPZIONAL	-	-	-	-	-	-	-
	<b>D x E</b> 700X450 MM	-	OPZIONAL	OPZIONAL	-	-	-	-	-	-
	<b>D x E</b> 700X480 MM	-	-	-	-	-	OPZIONAL	-	-	-
	<b>D x E</b> 700X500 MM	-	OPZIONAL	OPZIONAL	-	-	OPZIONAL	-	-	-
	<b>D x E</b> 700X600 MM	-	OPZIONAL	OPZIONAL	-	-	OPZIONAL	-	-	-
	<b>D x E</b> 800X500 MM	-	-	-	OPZIONAL	-	-	OPZIONAL	-	-
	<b>D x E</b> 800X600 MM	-	-	-	OPZIONAL	OPZIONAL	-	OPZIONAL	-	-
	<b>D x E</b> 800X700 MM	-	-	-	OPZIONAL	OPZIONAL	-	OPZIONAL	-	-
	<b>D x E</b> 800X800 MM	-	-	-	OPZIONAL	OPZIONAL	-	OPZIONAL	-	-
	<b>D x E</b> 800X1000 MM	-	-	-	OPZIONAL	OPZIONAL	-	OPZIONAL	-	-
	<b>D x E</b> 1200X600 MM	-	-	-	-	-	-	-	OPZIONAL	OPZIONAL
	<b>D x E</b> 1200X700 MM	-	-	-	-	-	-	-	-	OPZIONAL
	<b>D x E</b> 1200X800 MM	-	-	-	-	-	-	-	OPZIONAL	OPZIONAL
	<b>D x E</b> 1200X1000 MM	-	-	-	-	-	-	-	OPZIONAL	OPZIONAL
	<b>D x E</b> 1200X1200 MM	-	-	-	-	-	-	-	OPZIONAL	OPZIONAL
	<b>D x E</b> 1200X1500 MM	-	-	-	-	-	-	-	OPZIONAL	OPZIONAL

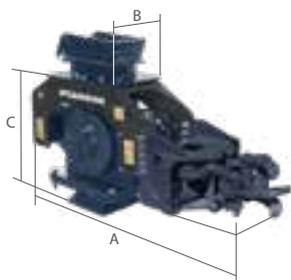


# PLANTEUR DE POTEAUX AVEC PINCE PB-PM



LES COMPACTEURS À PLAQUE PEUVENT ÊTRE ÉQUIPÉS D'UN KIT DE VIBROFONÇAGE DE POTEAUX - COLLIER DE CENTRAGE POTEAU - ET D'UNE PINCE POUR LA PRÉHENSION DES POTEAUX EN BOIS OU EN BÉTON-ACIER. CET OUTIL EST IDÉAL POUR LES TRAVAUX DE STABILISATION DES GLISSEMENTS DE TERRAIN, POUR LA RÉALISATION DE CLÔTURES ET, EN AGRICULTURE, POUR LA PLANTATION DE VIGNES ET DE VERGERS, AINSI QUE POUR LA PRÉPARATION D'UNE BASE SOLIDE POUR LE PAVAGE ET BIEN D'AUTRES APPLICATIONS SIMILAIRES.

L'ÉQUIPEMENT COMPREND UNE ATTACHE FIXE À L'ENGIN. LA PRESSIION VERS LE BAS EXERCÉE PAR L'ENGIN FOURNIT LA RÉSISTANCE NÉCESSAIRE AU FONÇAGE. UN SEUL OPÉRATEUR, DEPUIS LA CABINE DE LA PELLE, CHARGE LE POTEAU À L'AIDE DE LA PINCE HYDRAULIQUE, LE POSITIONNE ET L'ENFONCE DANS LE SOL GRÂCE AU SYSTÈME VIBRANT, AVEC UN MAXIMUM DE SÉCURITÉ ET D'EFFICACITÉ.



			TONS (LB)	3,5 - 5	5-7	6 - 12	10 - 20	4 - 10	10 - 20	15 - 28	20 - 35
			MOD.	PB 301B	PB 301.5B	PB 401B	PB 501B	PM 202B	PM 502B	PM 602B	PM 702B
	SANS COUPLEUR		KG	350	360	470	800	400	850	1200	1400
	GROUPES VIBRANTS	MAX.	L/MIN	45	45	65	90	45	90	100	130
	PINCE	MAX.	L/MIN	10	10	10	15	10	15	15	15
	FORCE CENTRIFUGE		KG	3.000	4.500	6.000	9.000	6.000	10.000	12.000	24.000
	GROUPES VIBRANTS		BAR	150	150	150	150	150	150	150	250
	PINCE		BAR	150	150	150	150	150	150	150	150
	FRÉQUENCE VIBRATION		TOURS/MIN	2.000	2.000	2.000	2.000	2.200	2.200	2.200	2.200
	CONTRE-PRESSION	MAX.	BAR	7	7	7	7	7	7	7	7
	OUVERTURE PINCE	MAX.	MM	250	250	250	420	220	420	420	420
	FERMETURE PINCE	MAX.	MM	0	0	0	100	0	100	100	100

			MOD.	PB 301B	PB 301.5B	PB 401B	PB 501B	PM 202B	PM 502B	PM 602B	PM 702B
	VANNE DE RÉGULATION DÉBIT ET PRESSION			OPTIONAL	OPTIONAL	OPTIONAL	STANDARD	OPTIONAL	STANDARD	STANDARD	STANDARD



LES COMPACTEURS À PLAQUE PEUVENT ÊTRE ÉQUIPÉS DE KITS DE VIBROFONÇAGE DE POTEAUX ET D'UN COLLIER DE CENTRAGE POTEAU. CET OUTIL EST IDÉAL POUR LES TRAVAUX DE STABILISATION DES GLISSEMENTS DE TERRAIN, POUR LA RÉALISATION DE CLÔTURES ET, EN AGRICULTURE, POUR LA PLANTATION DE VIGNES ET DE VERGERS. L'ÉQUIPEMENT COMPREND UNE ATTACHE FIXE À L'ENGIN. LA PRESSION VERS LE BAS EXERCÉE PAR L'ENGIN FOURNIT LA RÉSISTANCE NÉCESSAIRE AU FONÇAGE.



TONS	3,5 - 5	5-7	6 - 12	10 - 20	4 - 10	10 - 20	15 - 28	20 - 35	
MOD.	PB 301D	PB 301.5D	PB 401D	PB 501D	PM 202D	PM 502D	PM 602D	PM 702D	
<b>A</b>	MM	720	720	800	880	600	840	850	1000
<b>B</b>	MM	400	400	500	500	600	550	600	600
<b>C</b>	MM	580	700	700	800	480	700	800	880

	SANS COUPLEUR		KG	240	250	350	650	300	650	1000	1200
	GROUPES VIBRANTS	MAX.	L/MIN	40	40	60	90	40	90	100	130
	FORCE CENTRIFUGE		KG	3.000	4.500	6.000	9.000	6.000	10.000	12.000	24.000
	GROUPES VIBRANTS		BAR	150	150	150	150	150	150	150	250
	FRÉQUENCE VIBRATION		TOURS/MIN	2.000	2.000	2.000	2.000	2.200	2.200	2.200	2.200
	CONTRE-PRESSION	MAX.	BAR	7	7	7	7	7	7	7	7

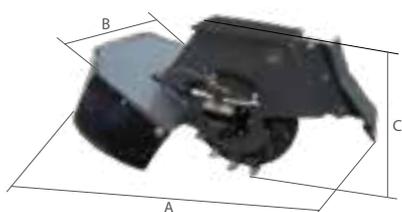
MOD.	PB 301D	PB 301.5D	PB 401D	PB 501D	PM 202D	PM 502D	PM 602D	PM 702D
 VANNE DE RÉGULATION DÉBIT ET PRESSION	OPTIONAL	OPTIONAL	OPTIONAL	STANDARD	OPTIONAL	STANDARD	STANDARD	STANDARD



RAPIDE ET EFFICACE, CET ÉQUIPEMENT EST UTILE POUR ROGNER LES SOUCHES ET LE BOIS, Y COMPRIS EN PROFONDEUR, EN FAISANT PIVOTER LA ROUE DENTÉE D'UN CÔTÉ À L'AUTRE ET EN AVANÇANT PROGRESSIVEMENT DANS LA SOUCHE POUR L'ÉLIMINER COMPLÈTEMENT. LE SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT DIRECT AVEC MOTEUR À PISTONS PERMET UNE VITESSE DE COUPE MAXIMALE ET DONC UNE PRODUCTIVITÉ ET UNE EFFICACITÉ OPTIMALES. LES DENTS EN CARBURE DE TUNGSTÈNE SONT TRÈS RÉSISTANTES.

SPÉCIALEMENT CONÇUE POUR LES PELLES DE 1,5 TONNE À 13 TONNES EN TROIS MODÈLES DIFFÉRENTS, CETTE DESSOUCHEUSE PEUT ÉGALEMENT ÊTRE UTILISÉE SUR DES PENTES DIFFICILES.

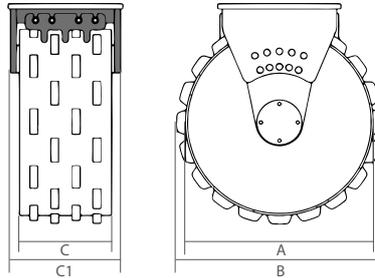
IDÉALE POUR LE FRAISAGE DE SOUCHES DIFFICILEMENT ACCESSIBLES, COMME DANS LES JARDINS ET PARCS. SOLUTION AGILE POUR LE FRAISAGE DE SOUCHES DE TOUTES DIMENSIONS.



	TONS	1,5 - 4	4 - 8	8 - 13
	MOD.	FC11	FC21	FC31
<b>A</b>	MM	650	800	1300
<b>B</b>	MM	500	550	650
<b>C</b>	MM	500	750	880
SANS COUPLEUR	KG	80	120	150
PRESSION	BAR	250	250	250
CONTRE-PRESSION	BAR	7	7	7
	MAX.			
DÉBIT D'HUILE	L/MIN	25	40	80
DIAMÈTRE ROUE	MM	360	450	600
DENTS	N.	16	20	28



CONÇU POUR COMPACTER LE FOND ET LE MATÉRIAU DE REMBLAI DANS L'EXCAVATION, L'ÉQUIPEMENT ASSURE UNE BASE SOLIDE, HOMO-GÈNE ET DURABLE. LES ROUES DE COMPACTAGE SONT ÉQUIPÉES DE ROULEMENTS À ROULEAUX CONIQUES ET CONÇUES POUR PERMETTRE UN FONCTIONNEMENT RÉGULIER, CONTRIBUANT AINSI À ATTEINDRE UN HAUT DEGRÉ DE COMPACTAGE. DISPONIBLE EN 4 VARIANTES, D'UN MINIMUM DE 1,5 TONNE À UN MAXIMUM DE 20 TONNES. L'ACIER HAUTE RÉSISTANCE ET LES ROULEMENTS DURABLES GARANTISSENT UNE LONGUE DURÉE DE VIE DE L'ÉQUIPEMENT. L'ÉQUIPEMENT COMPREND UNE ATTACHE FIXE À L'ENGIN.



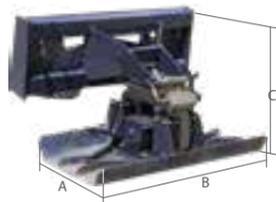
TONS		1,5 - 4				4 - 8				8 - 14				14 - 20															
MOD.		RC1				RC2				RC3				RC4															
<b>A</b>	MM	400 (15,74)				500 (19,68)				600 (23,62)				900 (35,43)															
	<b>B</b>	500 (19,68)				600 (23,62)				700 (27,55)				1000 (39,37)															
<b>C</b>	MM	200	400	500	300	400	500	600	800	300	400	500	600	800	1.000	300	400	500	600	800	1.000								
<b>C1</b>	MM	290	490	590	390	490	590	690	890	390	490	590	690	890	1.090	390	490	590	690	890	1.090								
<b>Kg</b>	SANS COUPLEUR	280	300	320	310	320	330	340	360	310	320	330	340	360	700	650	700	750	800	900	1.000								
LARGEUR (C) MM		200				300				400				500				600				800				1000			



# COMPACTEUR À PLAQUE FRONTALE



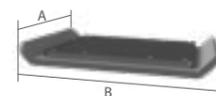
CONÇUE POUR COMPACTER TOUTES LES SURFACES, LA PLAQUE VIBRANTE EST PARTICULIÈREMENT UTILE POUR LE COMPACTAGE DE MATÉRIAUX DESTINÉS AU PAVAGE, AU REVÊTEMENT DES ROUTES ET À LA CRÉATION DE PISTES CYCLABLES ET DE TROTTOIRS. EN ASSURANT UNE BASE SOLIDE, HOMOGENÈME ET DURABLE.



	MOD.	PB201F	PB301F	PB301.5F	PB401F	PM202F	PM502F	
	SANS COUPLEUR	KG	420	470	500	600	500	970
	DÉBIT D'HUILE	L/MIN	20	45	45	65	45	90
	FORCE CENTRIFUGE	KG	1.500	3.000	4.500	6.000	6.000	10.000
	PRESSION	BAR	150	150	150	150	150	150
	CONTRE-PRESSION	BAR	7	7	7	7	7	7
	FRÉQUENCE VIBRATION	TOURS/MIN	2.000	2.000	2.000	2.000	2.200	2.200

		PB201F	PB301F	PB301.5F	PB401F	PM202F	PM502F
	VANNE DE RÉGULATION DÉBIT ET PRESSION	OPTIONAL	OPTIONAL	OPTIONAL	OPTIONAL	OPTIONAL	STANDARD
	SYSTÈME D'ATTACHEMENT POUR CHARGEUSES ARTICULÉES, TRACTOPELLES ET TÉLESCOPIQUES	OPTIONAL	OPTIONAL	OPTIONAL	OPTIONAL	OPTIONAL	OPTIONAL

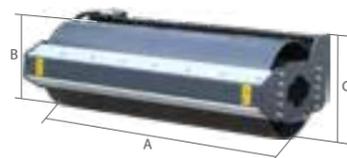
## PLAQUES OPTIONNELLES



	MM	PB201F	PB301F	PB301.5F	PB401F	PM202F	PM502F
<b>B x A</b>	600X300 MM	OPTIONAL					
<b>B x A</b>	600X350 MM	OPTIONAL					
<b>B x A</b>	600X400 MM	OPTIONAL					
<b>B x A</b>	600X450 MM	OPTIONAL					
<b>B x A</b>	600X500 MM	OPTIONAL					
<b>B x A</b>	700X400 MM		OPTIONAL				
<b>B x A</b>	700X450 MM		OPTIONAL	OPTIONAL			
<b>B x A</b>	700X480 MM					OPTIONAL	
<b>B x A</b>	700X500 MM		OPTIONAL	OPTIONAL		OPTIONAL	
<b>B x A</b>	700X600 MM		OPTIONAL	OPTIONAL		OPTIONAL	
<b>B x A</b>	700X700 MM		OPTIONAL	OPTIONAL		OPTIONAL	
<b>B x A</b>	700X800 MM			OPTIONAL		OPTIONAL	
<b>B x A</b>	700X1000 MM					OPTIONAL	
<b>B x A</b>	700X1100 MM					OPTIONAL	
<b>B x A</b>	800X500 MM				OPTIONAL		OPTIONAL
<b>B x A</b>	800X600 MM				OPTIONAL		OPTIONAL
<b>B x A</b>	800X700 MM				OPTIONAL		OPTIONAL
<b>B x A</b>	800X800 MM				OPTIONAL		OPTIONAL
<b>B x A</b>	800X1000 MM				OPTIONAL		OPTIONAL
<b>B x A</b>	800X1100 MM				OPTIONAL		OPTIONAL
<b>B x A</b>	800X1200 MM						OPTIONAL



DANS LES TRAVAUX ROUTIERS, SUR LES CHANTIERS DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION, ET DANS LA RÉALISATION DES PAVAGES, LE ROULEAU VIBRANT GARANTIT UN TRAVAIL RAPIDE MAIS DURABLE. UNE GRANDE FORCE DE COMPACTAGE, UNE PRÉCISION REMARQUABLE ET UNE FACILITÉ D'UTILISATION CARACTÉRISENT CET OUTIL COMPACT ET POLYVALENT. UN ÉQUIPEMENT QUI UTILISE UN MÉCANISME À ROULEAUX POUR COMPACTER LE SOL, L'ASPHALTE OU LE BÉTON EN ASSURANT UNE GRANDE EFFICACITÉ ET UNE GRANDE PUISSANCE, GRÂCE À SON TAMBOUR LISSE, PARTICULIÈREMENT ADAPTÉ AUX TRAVAUX DE COMPACTAGE DESTINÉS À LA PRÉPARATION DU REVÊTEMENT ROUTIER. DISPONIBLE EN 4 LARGEURS POUR SATISFAIRE TOUTES LES EXIGENCES.



MOD.		MR160	MR170	MR180	MR200	
<b>A</b>	MM	1600	1700	1800	2000	
<b>B</b>	MM	600	600	600	600	
<b>C</b>	MM	700	700	700	700	
<b>Kg</b>	SANS COUPLEUR	KG	620	660	700	800
<b>(t·s)</b>	FRÉQUENCE VIBRATION	TOURS/MIN	2000	2000	2000	2000
<b>⊙</b>	FORCE CENTRIFUGE	KG	1500	1500	1500	1500
<b>⚙</b>	DÉBIT D'HUILE	MIN. L/MIN	45	45	45	45

		MR160	MR170	MR180	MR200
	SYSTÈME D'ATTELAGE POUR CHARGEUSES ARTICULÉES, TRACTOPELLES ET TÉLESCOPIQUES	OPTIONAL	OPTIONAL	OPTIONAL	OPTIONAL

# GENERAL SALES CONDITIONS AND WARRANTY CONDITIONS

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SONT CONTRAIGNANTES ET FONT PARTIE INTÉGRANTE DES CONTRATS CONCLUS ENTRE LE VENDEUR ET L'ACHETEUR POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS DU VENDEUR (LES « PRODUITS »).  
LES CONDITIONS DE VENTE S'APPLIQUENT À TOUTES LES TRANSACTIONS CONCLUES ENTRE LE VENDEUR ET L'ACHETEUR SANS QU'IL SOIT NÉCESSAIRE D'Y FAIRE EXPRESSÉMENT RÉFÉRENCE OU DE SIGNER UN ACCORD SPÉCIFIQUE À CET EFFET LORS DE LA CONCLUSION DE CHAQUE TRANSACTION. TOUTE AUTRE CONDITION NE S'APPLIQUERA QUE SI ELLE EST CONFIRMÉE PAR ÉCRIT PAR LE VENDEUR.  
LE VENDEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER, DE COMPLÉTER OU DE METTRE À JOUR LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE, EN JOIGNANT CES VARIATIONS AUX OFFRES OU À TOUTE CORRESPONDANCE ADRESSÉE PAR ÉCRIT À L'ACHETEUR.

## OFFRES ET COMMANDES

LES OFFRES DU VENDEUR NE SONT PAS CONTRAIGNANTES, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LA QUANTITÉ, LES PRIX ET LES DÉLAIS DE LIVRAISON.  
LES COMMANDES PASSÉES PAR L'ACHETEUR NE SERONT CONSIDÉRÉES COMME ACCEPTÉES QU'UNE FOIS CONFIRMÉES PAR ÉCRIT PAR LE VENDEUR ; L'ACHETEUR A LE DROIT DE MODIFIER ET/OU D'ANNULER LA COMMANDE DANS LES 24 HEURES SUIVANT SA RÉCEPTION, COMME INDIQUÉ EXPRESSÉMENT DANS LA CONFIRMATION DE COMMANDE.  
LES COMMANDES ET/OU LES MODIFICATIONS DE COMMANDE EFFECTUÉES VERBALEMENT OU PAR TÉLÉPHONE DOIVENT ÊTRE CONFIRMÉES PAR ÉCRIT PAR L'ACHETEUR, FAUTE DE QUOI LE VENDEUR NE SERA PAS RESPONSABLE DES ERREURS OU DES MALENTENDUS ÉVENTUELS.

## PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

PAIEMENT LE PRIX DES PRODUITS ET DES PIÈCES DÉTACHÉES, S'IL N'EST PAS INDIQUÉ DANS LA CONFIRMATION DE COMMANDE, EST CELUI ÉTABLI DANS LE TARIF 25.1.3. EN VIGUEUR À LA DATE DE LA COMMANDE. LES PRIX DES PRODUITS NE COMPRENNENT PAS LA TVA, QUI DOIT ÊTRE PAYÉE AU MOMENT DE LA LIVRAISON OU CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES INDIQUÉES SUR LA FACTURE.  
LES TAXES, LES DROITS DE DOUANE, LES FRAIS D'EXPÉDITION, L'ASSURANCE ET LE SERVICE APRÈS-VENTE NE SONT PAS INCLUS DANS LES PRIX, SAUF S'ILS SONT INDIQUÉS SÉPARÉMENT.  
EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT OU DE NON-PAIEMENT DANS LES DÉLAIS CONVENUS, LE VENDEUR POURRA APPLIQUER DES INTÉRÊTS DE RETARD, SANS PRÉJUDICE DE L'INDEMNISATION DE TOUT AUTRE DOMMAGE SUBI, AINSI QUE SUSPENDRE ET/OU ANNULER LES LIVRAISONS ULTÉRIEURES ET EXIGER LE PAIEMENT IMMÉDIAT DU MONTANT DÛ ; DÈS À PRÉSENT, LES PARTIES CONVIENNENT QU'EN CAS DE LITIGE ENTRE ELLES, CONCERNANT LE PRÉSENT CONTRAT, L'ACHETEUR NE POURRA EN AUCUN CAS RETARDER ET/OU SUSPENDRE LES PAIEMENTS DES COMMANDES EXÉCUTÉES.  
EN CAS DE CHANGEMENT DES CONDITIONS ÉCONOMIQUES DE L'ACHETEUR, LE VENDEUR POURRA DEMANDER UN PAIEMENT IMMÉDIAT AVEC DÉCHÉANCE DU TERME, MODIFIER LES CONDITIONS DE PAIEMENT AVEC UNE DEMANDE DE PAIEMENT ANTICIPÉ TOTAL OU PARTIEL AVANT L'EXPÉDITION.  
EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, L'ACHETEUR N'EST PAS AUTORISÉ À COMPENSER, RETENIR OU RÉDUIRE LE PRIX ET/OU LES MONTANTS DUS AU VENDEUR POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, SAUF AVEC LE CONSENTEMENT ÉCRIT DU VENDEUR.

## CONDITIONS DE LIVRAISON

SAUF ACCORD ÉCRIT CONTRAIRE, LES CONDITIONS DE LIVRAISON INDIQUÉES N'ENGAGENT PAS LE VENDEUR ; SAUF ACCORD CONTRAIRE ENTRE LES PARTIES, LE DÉLAI DE LIVRAISON INDICATIF EST CELUI INDIQUÉ DANS LA CONFIRMATION DE COMMANDE. LES DÉLAIS ET LES MODALITÉS DE LIVRAISON DU PRODUIT ET/OU DES PIÈCES DÉTACHÉES SONT CEUX INDIQUÉS PAR LE VENDEUR DANS LA CONFIRMATION DE COMMANDE ; IL EST ENTENDU QUE LE VENDEUR NE SERA PAS TENU RESPONSABLE DES RETARDS DUS À DES CIRCONSTANCES IMPRÉVISIBLES, À DES CAS DE FORCE MAJEURE, OU À DES ACTIONS DE TIERS, D'AUTORITÉS PUBLIQUES OU À DES CAUSES IMPUTABLES À L'ACHETEUR, COMME CELA EST EXPRESSÉMENT RÉGLEMENTÉ PAR L'ART. 1341 DU CODE CIVIL ITALIEN.  
LE VENDEUR N'EST PAS TENU D'ACCEPTER LES RETOURS DE PRODUITS, SAUF ACCORD EXPRÈS PAR ÉCRIT. TOUS LES FRAIS ENCOURUS À CETTE FIN SONT À LA CHARGE DE L'ACHETEUR.

## CONDITIONS DE GARANTIE

A) LE VENDEUR GARANTIT QUE LES PRODUITS ET/OU LES PIÈCES DÉTACHÉES SONT EXEMPTS DE DÉFAUTS ET DE VICES ET CONFORMES AUX SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES INDIQUÉES DANS LES MANUELS TECHNIQUES DES PRODUITS ET DANS LA DOCUMENTATION FOURNIE À L'ACHETEUR.  
B) LA GARANTIE AURA UNE DURÉE DE 12 MOIS À COMPTER DE LA DATE À LAQUELLE LE PRODUIT ET/OU LES PIÈCES DÉTACHÉES ET/OU LES COMPOSANTS DU PRODUIT QUITTENT LES LOCAUX DU VENDEUR.  
C) LA RESPONSABILITÉ DU VENDEUR N'EST PAS ENGAGÉE, Y COMPRIS POUR LES DOMMAGES CAUSÉS À DES TIERS, EN CAS D'UTILISATION NON CONFORME OU AUTRE QUE CELLE INDIQUÉE DANS LES MANUELS D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN, DES PRODUITS ET/OU DES PIÈCES DÉTACHÉES, ET EN CAS D'UTILISATION PAR UN PERSONNEL NON SPÉCIALISÉ.  
D) L'ALTÉRATION DU PRODUIT ET/OU DES PIÈCES DÉTACHÉES OU TOUTE INTERVENTION D'ENTRETIEN ET/OU DE RÉPARATION DE CEUX-CI, OU LE REMPLACEMENT DE PIÈCES NON AUTORISÉES PAR ÉCRIT PAR LE VENDEUR, ENTRAÎNERONT L'ANNULATION DE LA GARANTIE.  
E) L'ACHETEUR EST TENU DE VÉRIFIER AU MOMENT DE LA RÉCEPTION L'EMBALLAGE DES PRODUITS ET/OU DES PIÈCES DÉTACHÉES, LA QUANTITÉ ET LA CONFORMITÉ DES PRODUITS PAR RAPPORT À CE QUI EST INDIQUÉ DANS LA CONFIRMATION DE COMMANDE, EN NOTANT LES ÉVENTUELLES DIFFÉRENCES DANS LE DOCUMENT DE TRANSPORT.  
F) TOUT DÉFAUT OU NON-CONFORMITÉ DES PRODUITS ET/OU DES PIÈCES DÉTACHÉES DOIT ÊTRE COMMUNIQUÉ PAR ÉCRIT AU VENDEUR DANS LES 8 JOURS SUIVANT LA RÉCEPTION, EN JOIGNANT UN RAPPORT DÉTAILLÉ ET UNE DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE DES RÉCLAMATIONS ET UNE COPIE DU DOCUMENT DE TRANSPORT AVEC LES RÉSERVES DÉJÀ PORTÉES.  
G) LES CATALOGUES, LES TARIFS ET LE MATÉRIEL PROMOTIONNEL FOURNIS PAR LE VENDEUR, CONTENANT DES IMAGES ET DES DESCRIPTIONS INDICATIVES DU PRODUIT, NE PEUVENT ÊTRE UTILISÉS COMME PREUVE DE LA NON-CONFORMITÉ DU PRODUIT.  
H) UNE FOIS QU'IL A ÉTÉ CONSTATÉ QUE LE PRODUIT SIGNALÉ COMME DÉFECTUEUX EST COUVERT PAR LA GARANTIE, CANGINI BENNE EST EN DROIT DE DÉCIDER DE LA MANIÈRE D'INTERVENIR, EN VEILLANT À CE QUE LE PROBLÈME SOIT RÉSOLU LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.  
I) TOUS LES PRODUITS ET/OU LES PIÈCES DÉTACHÉES, Y COMPRIS EN REMPLACEMENT OU ÉGALEMENT ENVOYÉS AVANT LA VÉRIFICATION DE L'APPLICABILITÉ DE LA GARANTIE, SERONT EXPÉDIÉS AVEC LES DOCUMENTS DE TRANSPORT DE VENTE ET FACTURÉS À L'ACHETEUR. APRÈS AVOIR EFFECTUÉ TOUTES LES VÉRIFICATIONS NÉCESSAIRES, SI LE REMPLACEMENT RELÈVE DES CONDITIONS DE GARANTIE, LE VENDEUR ÉMETTRA UNE NOTE DE CRÉDIT.  
L) CETTE CONDITION DE GARANTIE NE COUVRE PAS LES DOMMAGES CAUSÉS AU CLIENT OU À DES TIERS, DIRECTS OU INDIRECTS, LE MANQUE À GAGNER, LES DOMMAGES ACCIDENTELS, LES DOMMAGES COMMERCIAUX, LES RETARDS DE TRAITEMENT, LES DOMMAGES À L'IMAGE ET TOUT CE QUI EST À LA CHARGE DE L'ACHETEUR AINSI QUE LES FRAIS DE GESTION INTERNE. LA GARANTIE NE COUVRE PAS NON PLUS LES FRAIS D'ENVOI DES PRODUITS ET/OU DES PIÈCES DÉTACHÉES.  
M) LE VENDEUR SE RÉSERVE LE DROIT D'ENVOYER À L'ACHETEUR UN PRODUIT DE REMPLACEMENT ET/OU UNE PIÈCE DE RECHANGE PENDANT LA PÉRIODE NÉCESSAIRE AUX ÉVENTUELS CONTRÔLES ET RÉPARATIONS.

# GENERAL SALES CONDITIONS AND WARRANTY CONDITIONS

## LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

SAUF EN CAS DE CONTESTATION JUSTIFIÉE, L'ACHETEUR NE BÉNÉFICIE D'AUCUN AUTRE DROIT OU RECOURS. EN PARTICULIER, LE VENDEUR NE PEUT ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE DES DOMMAGES-INTÉRÊTS POUR RUPTURE OU INEXÉCUTION DU CONTRAT, POUR TOUT DOMMAGE DIRECT OU MANQUE À GAGNER SUBI PAR L'ACHETEUR DU FAIT DE L'UTILISATION, DE LA NON-UTILISATION OU DE L'INSTALLATION DES PRODUITS DANS D'AUTRES PRODUITS, SAUF DANS LES CAS COUVERTS PAR LA GARANTIE INDIQUÉS AU PARAGRAPHE CI-DESSUS OU EN CAS DE FRAUDE OU DE NÉGLIGENCE GRAVE DE LA PART DU VENDEUR.  
LE VENDEUR FERA TOUT CE QUI EST EN SON POUVOIR POUR LIVRER LES PRODUITS DANS LE DÉLAI CONVENU, MAIS EN AUCUN CAS IL NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LE RETARD DANS L'EXÉCUTION D'UN CONTRAT OU PAR LE RETARD DANS LA LIVRAISON DES PRODUITS.  
LE CATALOGUE, LE TARIF OU TOUT AUTRE MATÉRIEL PROMOTIONNEL DU VENDEUR NE CONSTITUENT QU'UNE INDICATION DU TYPE DE PRODUITS ET DES PRIX, ET LES INDICATIONS QUI Y FIGURENT N'ENGAGENT PAS LE VENDEUR. LE VENDEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LES ERREURS OU OMISSIONS DANS SON TARIF OU DANS SON MATÉRIEL PROMOTIONNEL.

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE CANGINI BENNE S.R.L.

LE CLIENT RECONNAÎT EXPRESSÉMENT QUE LES MARQUES, NOMS COMMERCIAUX OU AUTRES SIGNES DISTINCTIFS APOSÉS SUR LA MARCHANDISE SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE CANGINI BENNE S.R.L. ET NE PEUVENT ÊTRE ALTÉRÉS, MODIFIÉS, RETIRÉS OU EFFACÉS DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT. LE CLIENT A LE DROIT LIMITÉ D'UTILISER LA MARQUE, LES NOMS COMMERCIAUX OU AUTRES SIGNES DISTINCTIFS, AINSI QUE TOUT AUTRE DROIT DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE OU SAVOIR-FAIRE PRODUCTIF ET COMMERCIAL INCORPORÉ DANS LA MARCHANDISE ET QUI RESTE LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE CANGINI BENNE S.R.L., DANS LE BUT UNIQUE ET LIMITÉ DE REVENDRE LA MARCHANDISE AU PUBLIC. TOUTE AUTRE UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE CANGINI BENNE S.R.L. PAR LE CLIENT, À MOINS QU'ELLE NE SOIT EXPRESSÉMENT ACCORDÉE PAR CANGINI BENNE S.R.L. PAR ÉCRIT, SERA CONSIDÉRÉE COMME UNE VIOLATION PAR LE CLIENT DES DROITS EXCLUSIFS SUSMENTIONNÉS DE CANGINI BENNE S.R.L., NOTAMMENT EN TERMES DE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE ET, EN TANT QUE TELLE, FERA L'OBJET DE POURSUITES. LES DOCUMENTS, DESSINS, DONNÉES ET INFORMATIONS (TANT SUR SUPPORT PAPIER QUE SUR SUPPORT ÉLECTRONIQUE) QUI PEUVENT ÊTRE REMIS AU CLIENT, RESTENT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE CANGINI BENNE S.R.L. ILS CONSTITUENT UN SUPPORT POUR UNE MEILLEURE REPRÉSENTATION DU PRODUIT ET SONT INDICATIFS DES PERFORMANCES DU PRODUIT.  
LE CLIENT S'ENGAGE À NE PAS LES REPRODUIRE, À NE PAS LES DIVULGUER À DES TIERS ET À ADOPTER LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES À L'ÉGARD DE SON PERSONNEL AFIN D'ASSURER LEUR PROTECTION.

## TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

A) LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DE L'ACHETEUR SERONT TRAITÉES CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI ITALIENNE SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL, SELON LE RGPD ET LE DÉCRET LÉGISLATIF 101/2018 ET SES MODIFICATIONS ULTÉRIEURES.  
LE VENDEUR INFORME L'ACHETEUR QUE LE VENDEUR EST LE RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES DONNÉES ET QUE LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DE L'ACHETEUR SONT COLLECTÉES ET TRAITÉES EXCLUSIVEMENT POUR L'EXÉCUTION DU PRÉSENT CONTRAT.  
B) LES DONNÉES ET INFORMATIONS TRAITÉES SUR LA BASE DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE NE PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE DIVULGUÉES À DES TIERS, SAUF AUTORISATION EXPRESSE PAR ÉCRIT DU VENDEUR, À L'EXCEPTION DES OBLIGATIONS LÉGALES INHÉRENTES À LA PRÉSENTATION AUX AUTORITÉS PUBLIQUES DE DOCUMENTS CONTENANT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL.  
C) CHAQUE PARTIE S'ENGAGE À NOTIFIER RAPIDEMENT À LA CONTREPARTIE TOUTE ATTEINTE AUX DROITS SUR LA MARQUE DONT ELLE AURAIT CONNAISSANCE, AINSI QUE TOUT AUTRE ACTE DE CONCURRENCE DÉLOYALE PAR UN TIERS, AFIN DE PERMETTRE À LA PARTIE VICTIME DE L'ABUS DE PRENDRE LES MESURES DÉFENSIVES QU'ELLE JUGERA NÉCESSAIRES OU APPROPRIÉES DANS LEUR INTÉRÊT MUTUEL.

## DROIT APPLICABLE

A) SI L'ACHETEUR EST UN RESSORTISSANT ITALIEN, LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET TOUS LES CONTRATS CONCLUS PAR CE DERNIER AVEC LE VENDEUR SERONT RÉGIS PAR LE DROIT ITALIEN.  
B) SI, PAR CONTRE, L'ACHETEUR N'A PAS LA NATIONALITÉ ITALIENNE, LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET TOUS LES CONTRATS CONCLUS PAR CE DERNIER AVEC LE VENDEUR SERONT RÉGIS PAR LA CONVENTION DE VIENNE DE 1980 SUR LES CONTRATS DE VENTE INTERNATIONALE DE MARCHANDISES.

## TRIBUNAL COMPÉTENT

A) TOUS LES LITIGES DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT SERONT SOUMIS À LA SEULE COMPÉTENCE DU TRIBUNAL DE FORLÌ.  
LES PARTIES CONVIENNENT QUE SEUL LE VENDEUR, À SA DISCRÉTION, AURA LE DROIT DE RENONCER À LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL VISÉ AU PARAGRAPHE A) CI-DESSUS POUR ENGAGER UNE ACTION EN JUSTICE CONTRE L'ACHETEUR, À SON DOMICILE OU AU TRIBUNAL QUI Y EST COMPÉTENT.

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

A) L'INVALIDITÉ TOTALE OU PARTIELLE DE CERTAINES DISPOSITIONS DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE N'AFFECTE PAS LA VALIDITÉ DES AUTRES DISPOSITIONS.  
B) TOUT AMENDEMENT OU COMPLÉMENT AU PRÉSENT CONTRAT DEVRA ÊTRE FAIT PAR ÉCRIT ET DÛMENT SIGNÉ PAR LES PARTIES.  
C) LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SONT RÉDIGÉES EN DEUX LANGUES, L'ITALIEN ET TRADUIT EN FRANÇAIS. EN CAS DE DOUTE SUR LEUR INTERPRÉTATION, LA VERSION ITALIENNE FERA FOI.